



## BULLETIN D'INSCRIPTION

**A renvoyer à : INSTITUT INFLUENCES - 30 Bd de Kérimel - 13730 Saint-Victoret**

Nom : ..... Prénom : .....  
Profession : ..... Libéral ou Salaré : .....  
Particulier ou Entreprise/Etablissement : .....  
Dénomination/RS si Entreprise/Etablissement : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Portable : .....  
E-mail : .....@.....  
Adresse de facturation si différente : .....  
.....

Vous effectuez une formation :    A titre personnel    /    Au titre de la formation continue (rayer svp)

Formation souhaitée :

**FORMATION HYPNOSE DANS LES SOINS. 2017**

*Dates 16 jours : 20-21 Janvier, 3-4 Mars, 24-25 Mars, 19-20 Mai, 16-17 Juin,  
8-9 Septembre, 13-14 Octobre, 17-18 Novembre*

**Tarif particulier : 2100 €**

**Tarif formation continue : 2700 €\***

*\* Nous contacter pour la formation continue et la prise en charge par votre OPCA.*

**Règlement obligatoire de 30 % du montant par chèque uniquement à l'ordre de « INSTITUT INFLUENCES ».** Un mail de confirmation vous sera adressé dès réception.

J'atteste avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de participation, (ci-dessous).  
Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » (et émargement nécessaire en bas de chaque pages des conditions générales ci-dessous) :

## CONDITIONS GENERALES

**Modalités d'inscription** : Toute inscription ne sera prise en compte par INSTITUT INFLUENCES et validée qu'à la condition qu'elle soit formalisée par courrier à : INSTITUT INFLUENCES, 30 Boulevard de Kérimel, 13730 Saint-Victoret.

Le fait de s'inscrire à une formation de l'INSTITUT INFLUENCES vaut connaissance et acceptation des conditions générales et le respect des conditions de règlement.

**L'inscription devient définitive à la réception du règlement des 30% du montant de la formation et acceptation de la candidature par la direction de l'INSTITUT sur la base des informations données lors de l'entretien téléphonique avec le formateur et confirmées par le CV et la lettre de motivation.**

**Le solde complet des frais de formation doit intervenir au plus tard 30 jours avant le début de la formation.**

**Convocation** : Une convocation est envoyée à l'intéressé environ deux semaines avant le début du stage.

**Organisation matérielle** : L'hébergement, la restauration et ses frais ainsi que les transports incombent à l'organisme client ou aux stagiaires.

**Tarifs** : Les tarifs sont forfaitaires. Ils incluent uniquement les frais pédagogiques – Ne sont pas compris les frais de déplacement, d'hébergement, et de restauration du midi, soir et petits déjeuners.

**Facturation- Convention** :

***Prise en charge formation continue, OPCA ou une administration /entreprise/établissement :***

Pour toute formation prise en charge par un tiers, adressez-nous la demande de convention de formation ou un bon de commande précisant l'organisme payeur (Fongecif, Agefos, Agecif, Anfh, Agefiph, Pôle Emploi, FIF, FAF, DIF, OPCA, etc).

Il appartient au client de s'assurer par tous les moyens possible de la bonne fin de paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

**Le client s'engage à régler les factures émises par INSTITUT INFLUENCES concernant les frais de formation non pris en charge par l'organisme tiers payeur et indépendamment de la prise en charge du solde des frais de formation par un organisme tiers.**

***A l'issue de la formation***, INSTITUT INFLUENCES délivre : une attestation de présence pour l'organisme financeur ou une attestation de stage pour le stagiaire ainsi qu'une attestation de validation des acquis.

**Conditions de paiement** : Le paiement est effectué par chèque bancaire à l'ordre de INSTITUT INFLUENCES - 30 Boulevard de Kérimel - 13730 Saint-Victoret. **Le paiement de la totalité du règlement est à effectuer au plus tard 30 jours avant le début de la formation sous peine d'annulation de l'inscription et d'application de la clause résolutoire.**

**Propriété intellectuelle** : Les documents mis à la disposition du client sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, la diffusion ou la communication au public sans l'autorisation expresse préalable de l'INSTITUT INFLUENCES ou des ayants droits est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

## **Annulation ou report :**

- **Conditions d'annulation par l'INSTITUT INFLUENCES :**

INSTITUT INFLUENCES se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler le stage si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique ou en cas de force majeure et en informe alors l'organisme client ou le stagiaire dans les délais les plus brefs.

INSTITUT INFLUENCES proposera le report du stage à d'autres dates. Dans ce cas, les nouvelles dates seront communiquées au participant au minimum 15 jours à l'avance.

Si celui-ci est finalement annulé, les droits d'inscription payés seront restitués aux participants.

- **Conditions d'annulation par le stagiaire ou l'organisme financeur :**

Toute annulation de formation se fait par courrier en recommandé aux conditions ci-dessous.

- **Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le participant a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Pour toute annulation par le stagiaire au titre d'une formation individuelle**, moins de 15 jours avant le début du stage, fût-ce en cas de force majeure, un montant de 15% du coût pédagogique restera dû à INSTITUT INFLUENCES au titre des frais de dossier.

Cependant, ces débits ne constituent pas une dépense déductible de la participation de l'employeur au titre de la formation continue.

Toutefois au cas où INSTITUT INFLUENCES organiserait dans l'année à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans les limites des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

Aucun report ne pourra avoir lieu en cas d'annulation moins de 7 jours avant le début de la formation.

**En cas de renoncement ou de résiliation partielle par l'entreprise bénéficiaire** de la présente formation dans un délai de 30 jours avant la date de démarrage de la prestation, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 30 % à titre de dédommagement, réparation, dédit. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge.

En cas de résiliation partielle, cette somme est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

**Clause résolutoire** : En cas de non-paiement total ou partiel du prix à la ou aux dates prévues, INSTITUT INFLUENCES peut, par simple notification écrite et sans autre formalité ni préavis, prononcer la résolution de plein droit du contrat, sous réserve de tous dommages intérêts à son profit, les sommes déjà versées restant définitivement acquises à INSTITUT INFLUENCES.